



## Changement de statut avec un cdi dans un dom (guadeloupe)

Par **Smail**, le **05/12/2009** à **08:01**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger (de nationalité algérienne). Je suis en France depuis 15 mois. Je suis titulaire du diplôme d'architecte (obtenu en Algérie) et un diplôme M1 (obtenu en France). Actuellement, je suis inscrit en M2. J'ai décroché récemment un CDI en tant qu'Architecte en Guadeloupe, et je compte interrompre mon M2 et entrer dans la vie active. Je voudrais savoir quelle sont les démarches à suivre pour ce faire, sachant quela Guadeloupe est à environs 9h d'avion de Paris, est-il possible par exemple, de faire les démarches à partir de Paris?.

J'ai entendu dire que la carte de séjour mention "salarié" délivrée dans les DOM n'est pas valable en métropole, est ce vrai? si oui, dans le cas ou je souhaiterais revenir travailler en métropole, commence s'y prendre?!

Merci d'avance à toute personne qui pourra m'apporter un éclaircissement.

Par **tina**, le **10/01/2010** à **18:44**

bonjour a toi,

je réponds a ta question .

la guadeloupe est un département français,sans statut particulier , il n'y a donc pas de carte de sejour spécifique délivré dans les dom, mais uniquement une carte de séjours française qui puisse te permettre de travailler

je suis guadeloupéenne française avec une carte d'identité française que j'ai faite en guadeloupe, avec mon adresse de guadeloupe et je travaille et je vis en france, aucun de mes employeurs ne ce se sont permis de me faire une réflexion a ce sujet , parceque c'était normal

les étrangers que je connais vivant en guadeloupe ont une carte de séjours française ,donc en résumé c'est faux,avec une carte de séjours délivré par la sous préfecture de pointe-à-pitre ,tu peux revenir et travailler en france , car la guadeloupe est un département français , comme la creuze, les yvelynes

Je t'invite a demander a tes futurs employeurs d'entamer des démarches préliminaires pour toi si ce la est possibles au près de la sous- prefecture

Parfois quand l'employeur intervient cela peut accélérer ton dossier .car celui ci montre la neccessité que tu puisse occuper le poste rapidement .

Simplement arme-toi de beaucoup beaucoup de patience, car c'est très très long (un peu comme en france)

les horaires d'ouverture de bureau sont court de 8 a 12H (donc fermeture dès 11H) avec des gens qui viennent très très tot, (voir depuis 3H ou 4h donc une longue file d'attente car tout le monde est melangé au départ dehors a coté de la place de la victoire.

essaye de te renseigner au-pres de la sous préfecture de ton lieu d'habitation en france ,voir s'il y a pas lieu d'entamer une demande déjà au vue de tes documents en france et par la suite de faire transferer ton dossier.

parfois les tranferts de dossier prennent moins de temps a se finaliser que la création de dossier sur place .

bon courage mais ne reve pas trop,la guadeloupe est un ile difficile avec ses grèves a répétition qui bloquent l'économie ou tout est fermé(administration,entreprise) , alors accroche toi et ne te décourage pas Concernant ton cdi, félicitation mais avant de partir renseigne toi bien sur cette entreprise( sur le net) et assure toi qu'elle reverse bien tes cotisations sociales aux organismes car certaines d'entreprises proposent rapidement des cdi,mais ne déclare pas leur salarié a l'urssaaf et n'hésite pas une fois la bas a contacter la ddte (direction départemental du travail et de l'emploi)en consultation gratuite et anonyme pour qu'il t'explique le contenu de ton contrat de travail ainsi que l'urssaff(si tes cotisations sont biens reversées). sinon c'es tune très belle et je l'aime car c'est mon ile . une vraie guadeloupéenne qui t'a conseillé

la guadeloupe est entre 7 ou 8H de vol de paris,pas 9h

soit prudent ,et pas naif,pour ne pas vite déchanter sur tout et meme le logement ,apprecie ton cdi mais surtout reste les pieds sur terre,alors tu reussira ton adaptation en guadeloupe.